

Industrie automobile: homologation des véhicules à moteur au regard du champ de vision vers l'avant du conducteur, règlement CEE/Nations Unies

2006/0041(AVC) - 01/02/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant la recommandation contenue dans le rapport de M. Enrique **BARON CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen a donné son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation de véhicules à moteur au regard du champ de vision vers l'avant du conducteur.